



Objet : Adhésion de la 3CO au GAL Ouest Grand Sud.

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 09 juillet 2019 à 18h00 pour une deuxième fois, après une première convocation le 05 juillet 2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. IBRAHIMA SAID Maarifa.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38
Présents : 9
Nombre suffrages : 10

Etaient présents :

M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. IBRAHIMA SAID Maarif, M. MADI Saïd, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme SAID Moinécha, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme DOUKAINI Kamaria et Mme MADI ASSANI Binti.

Date de convocation :
05/07/2019

Etaient absents :

Date d'affichage :
05/07/2019

M. ANTOYISSA Zainoudine, Mme ABDOU-MADI Sandati, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, Mme MAHADI Salima, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. ATTOUMANI Harouna, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAROUNA Zaidani, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme CHANFI Dahabia, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali, Mme ALI Fatima, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MATTOIR Abdullah, M. AHMED-COMBO Ali, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Ancha, M. ABDOU Mikidachi, et Mme MVOULANA Chakila Laila.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

Procuration : Mme BAMANA Ancha a donné procuration à M. IBRAHIMA SAID Maarifa ;

Et affichage du :

Etaient excusé : M. Zainoudine ANTOYISSA, président de la 3CO, est en mission de la 3CO à Paris pour la signature du Contrat de Convergence et de transformation de Mayotte 2019-2022.

Secrétaire de séance : Mme SAID Moinécha.



Pourquoi intégrer l'association GAL ouest grand sud ?

Le Groupe d'Action Locale Ouest Grand Sud a pour objet de développer le territoire via le programme de financements européens LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale. Pour cela il agit via un Comité de programmation composé de 14 membres publics, 2 élus par commune du territoire, et 16 membres privés. Ce Comité est l'instance décisionnelle du GAL et sélectionne les projets en se basant sur la Stratégie Locale de Développement qui a été définie lors de la création du GAL. En annexe, la Stratégie Locale de Développement du GAL ouest grand sud. Celle-ci couvre 4 thématiques :

- **Savoir-faire et produits locaux** (artisanat, agriculture, pêche)
- **Ecotourisme** (activités touristiques, sport-nature, etc.)
- **Sensibilisation à l'environnement** (actions, supports de sensibilisation à la protection de l'environnement, etc.)
- **Accès à la culture** (festival, pôle culturel, etc.)

L'association GAL ouest grand sud est la structure porteuse du GAL. Elle a été créée le 21 avril 2016 et a pour objet la gestion et mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 et suivants qui vise à promouvoir le développement local dans les zones rurales. Elle est gérée par les élus des 7 communes du territoire ouest grand sud : Chiconi, Ouangani, Sada, Chirongui, Bouéni, Kani-Kéli, Bandrélé. En annexes, les statuts de l'association et la composition de l'association.

L'association GAL ouest grand sud est la structure porteuse du GAL. Elle a été créée le 21 avril 2016 et a pour objet la gestion et mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 et suivants qui vise à promouvoir le développement local dans les zones rurales. Elle est gérée par les élus des 7 communes du territoire ouest grand sud : Chiconi, Ouangani, Sada, Chirongui, Bouéni, Kani-Kéli, Bandrélé. En annexes, les statuts de l'association et la composition de l'association.

La Communauté de Communes du Centre-Ouest comprend 3 communes qui font partie du territoire du GAL ouest grand sud : Sada, Chiconi et Ouangani. Pour cette raison, il est important de réfléchir le développement du territoire à l'échelle de la communauté de communes, en cohérence entre le GAL et la 3CO. Ainsi, l'intégration de la 3CO à l'association GAL ouest grand sud permettrait d'impliquer la communauté de communes dans les activités du GAL, ainsi que d'encourager l'émergence et le financement de projets locaux via le programme LEADER.

Proposition d'intégration de la Communauté de Communes du Centre-Ouest

L'association GAL ouest grand demande à la Communauté de Communes du Centre-Ouest, son intégration au sein de l'association, et accepte leur adhésion en cas d'un retour positif de leur part. Cette adhésion permettra d'encourager l'émergence et le financement de projets locaux via le programme LEADER. De la même manière que les communes membres, la 3CO pourra être représentée par 2 élus dont un siègera au Conseil d'Administration de l'Association. En contrepartie elle devra payer une cotisation qui est proposée à 6 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

1. D'intégrer l'association GARL Ouest Grand Sud moyennant une cotisation annuelle de **6 000 €** ;
2. D'imputer cette somme au budget de la 3CO ;
3. De désigner ultérieurement 2 conseillers communautaires à ladite association.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 09/07/2019.

Le Président,

